

Quand le préfet de Montpellier laisse faire délibérément les prières dans la rue...

écrit par Christine Tasin | 31 juillet 2015



Vers 13 h 30, alors qu'approche la salat al-joumoua, la prière collective du vendredi, de longues paillasses en plastique sont rapidement disposées à l'extérieur des quatre mosquées, au milieu de la zone piétonne. [...]

« C'est vrai qu'il s'agit d'une occupation illégale de l'espace public et, en plus, pour l'exercice d'un culte, admet M. Frédéric Loiseau, directeur de cabinet du préfet de l'Hérault. Mais que voulez-vous que je fasse ? Que j'envoie une compagnie de CRS pour les dégager pendant qu'ils sont à genoux ? C'est impensable ! De toute façon, comme l'écrasante majorité des habitants du quartier est musulmane, on n'a pas de problème d'acceptabilité... » Et de conclure : « Notre principal souci, c'est le "vivre ensemble". Donc, tant qu'on ne reçoit pas de plaintes des riverains... »

<http://www.fdesouche.com/632401-montpellier-34-prieres-de-rues-lecrasante-majorite-des-habitants-du-quartier-est-musulmane-na-pas-de-probleme-dacceptabilite>

“Que voulez-vous que je fasse ?”

Envoyer une compagnie de CRS pour les dégager pendant qu'ils sont à genoux, oui. C'est son boulot et il a la loi avec lui. C'est une occupation illégale oui ou non ? Il l'a reconnu lui-même.

Mais il ne faut pas froisser les musulmans. Mais il ne faut pas risquer l'émeute...

Quand les identitaires, à Lyon, ont fait une manifestation non autorisée avec des masques de cochon, ils ont été embarqués... Le Préfet ne s'est pas posé la question de savoir si il y avait plainte ou pas...

Bref, les Territoires perdus de la République, les territoires islamisés qui appliquent leurs propres règles, c'est maintenant. Avec l'assentiment des représentants du Ministre de l'Intérieur.

Il paraît que ce dernier porte plainte quand on le traite d'islamo-collabo. J'ai beau faire des efforts, je n'arrive pas à comprendre pourquoi.

Christine Tasin